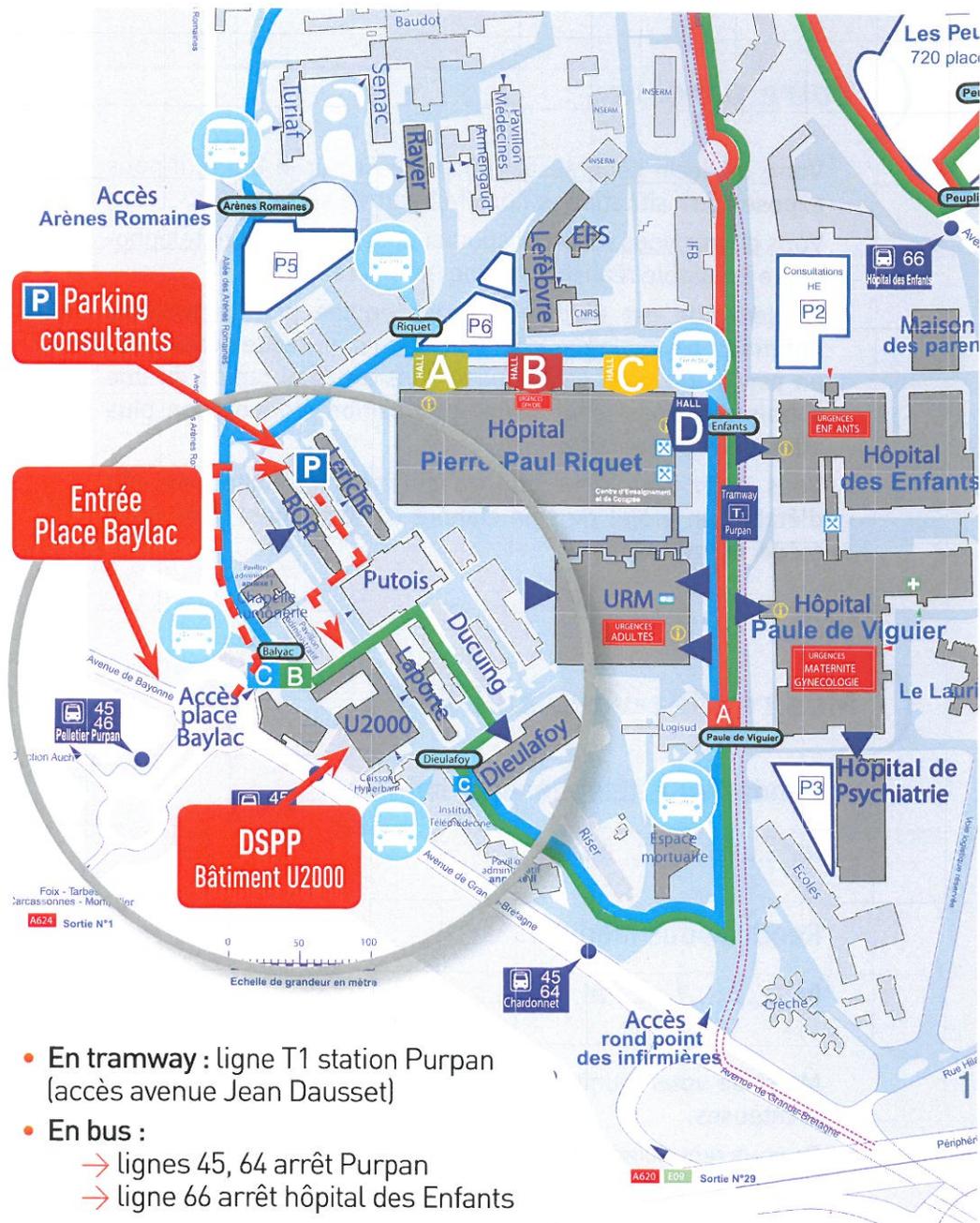


## Plan d'accès au DSPP dans le bâtiment U2000 - Hôpital Purpan



- En tramway : ligne T1 station Purpan (accès avenue Jean Dausset)
- En bus :
  - lignes 45, 64 arrêt Purpan
  - ligne 66 arrêt hôpital des Enfants

Conception : Equipe du DSPP

Création graphique (janvier 2017) : Direction de la Communication

Impression : Centre de Reprographie du CHU de Toulouse

© 2017, CHU Toulouse - 2, rue Viguerie - TSA 80035 - 31059 Toulouse Cedex 9

L'équipe du DSPP est à votre disposition et se compose de médecins psychiatres, d'un cadre infirmier, de deux infirmières, d'une psychologue et d'une secrétaire.



*Etre soigné,*

*c'est aussi être informé*

## Dispositif de Soins Partagés en Psychiatrie (DSPP)

Hôpital Purpan  
Pavillon Urgence 2000  
Place du Dr BAYLAC  
TSA 40031  
31059 TOULOUSE CEDEX 09

Code : 407040

## Nos missions :

- une expertise à visée diagnostique,
- un avis thérapeutique,
- une évaluation de l'indication de psychothérapie et une aide à l'orientation vers le professionnel adapté,
- une orientation éventuelle vers des soins spécialisés,
- **le DSPP n'assure pas de prise en charge médicale au long cours.**

## Contact :

### Dispositif de Soins Partagés en Psychiatrie (DSPP)

Dr M. BENSOUSSAN, Dr S. PRÉBOIS, Dr L. AMÉTÉPÉ,  
Dr A. LANDMAN

Tél. 05 61 77 60 41

Fax : 05 61 77 60 42

Mail : dspp.ide@chu-toulouse.fr

Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse  
Hôpital Purpan  
Dispositif de Soins Partagés en Psychiatrie  
Pavillon U 2000  
Place du Dr Baylac  
TSA 40031  
31059 Toulouse Cedex 9

**Le DSPP vous accueille tous les jours  
du lundi au vendredi de 9h à 18h**

## Votre parcours :

Votre médecin généraliste vous adresse sur le DSPP, il nous expose votre situation et nous fait part de ses attentes.

Vous devrez vous rendre disponible pour un échange téléphonique préalable réalisé avec une infirmière.

La demande est étudiée par une équipe pluridisciplinaire (infirmier, psychologue, psychiatre) puis un rendez-vous avec un psychiatre vous est proposé dans un délai rapide de une à trois semaines (sauf si une proposition d'orientation plus adaptée vous est faite).

Vous serez reçu pour une ou plusieurs consultations afin d'établir un projet de soin élaboré conjointement avec votre médecin traitant.

## Mes rendez-vous au DSPP :

Rendez-vous téléphonique infirmier

le ...../...../..... à .....h.....

Rendez-vous médical

le ...../...../..... à .....h.....

Merci de vous munir de vos dernières ordonnances médicales.

En vous remerciant de nous prévenir de tout contretemps pour ces rendez-vous.

Nous ne pourrons pas faire de prescription de transport pour cette première consultation.